



VIVRE À LIMOGES-FOURCHES

Votre magazine d'informations municipales

Edition n° 36 - Mai 2024





SOMMAIRE

- Règles élémentaires de savoir-vivre
- Les finances communales 2023/2024
- Le Sivom du Brasson
- L'extension de l'école des Quatre Chemins
- Un peu d'histoire
- Les élections européennes
- Ecogestes et économies d'énergie
- Les principaux investissements pour 2024
- Act'art
- La soirée loto
- La chasse aux œufs
- La sortie Astérix
- Dates à retenir
- Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi		14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h	14 h - 16 h
Vendredi		14 h - 16 h
Samedi	11 h 30 - 12 h 30 (permanence des élus)	



Tél : 01 64 38 87 08
 Email : mairie@limogesfourches.fr
 Site internet : www.limogesfourches.fr



Règles élémentaires de savoir-vivre

Nous sommes régulièrement confrontés à des plaintes des habitants, sur les incivilités de certains, ce qui est une gêne au bien vivre dans notre village.

Notamment :

- ⇒ les excréments de nos amis les chiens, que leurs maîtres ne ramassent pas, principalement sur les trottoirs, sur les entrées de propriétés, voire même sur le terrain de sport ou autour du cimetière,
- ⇒ le stationnement sur les trottoirs, qui empêche la libre circulation des enfants et des personnes à mobilité réduite,
- ⇒ la vitesse excessive des véhicules, alors que par arrêté, la circulation est limitée à 30 km/h sur toutes les voies de la commune,
- ⇒ les règles élémentaires du code de la route, telles que la priorité et le sens de la circulation,
- ⇒ le non-respect des heures de tonte, notamment le dimanche après-midi.

En respectant ces règles élémentaires du savoir vivre ensemble, la vie à Limoges-Fourches sera plus apaisée et plus sereine.





Les finances communales 2023/2024

RÉSULTATS A FIN 2023

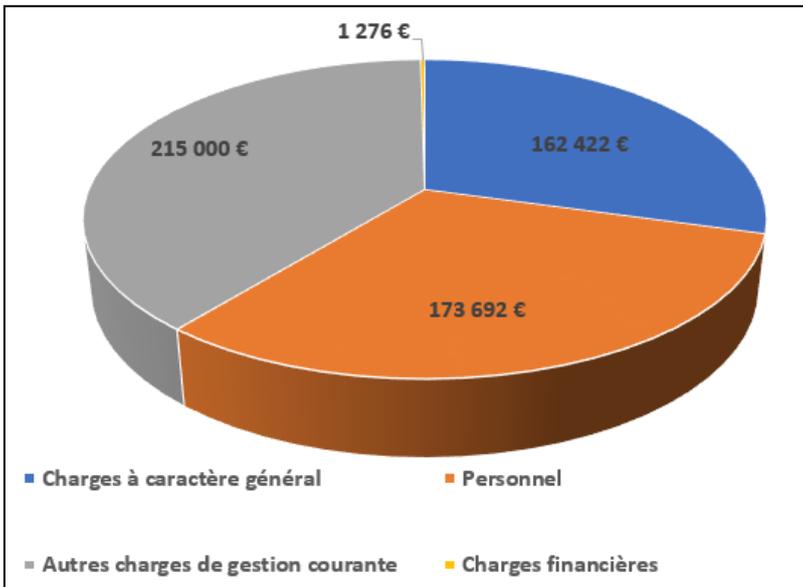
L'année 2023 s'est terminée avec un excédent global de 169 146,73 € grâce à des excédents en sections de fonctionnement et d'investissement.

Prenant en compte l'excédent global antérieur, le résultat de clôture 2023 s'élève à 441 259,42 € qu'il a été décidé par le conseil municipal du 5 avril de reporter intégralement au budget 2024.

Cet exercice s'est caractérisé par :

- une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement inférieures à celles de 2022,
- la poursuite d'un fort programme d'investissement se montant à 532 € par habitant, soit une moyenne supérieure au niveau départemental (412 € par habitant),
- l'amélioration de la trésorerie,
- la poursuite de la baisse de l'endettement qui ne représente plus que 104 700 € (184 € par habitant, soit un montant très inférieur à la moyenne départementale de 484 €).

Les dépenses de fonctionnement



Il a été dépensé 623 037 €, soit moins que le budget primitif prévu à 844 657 €.

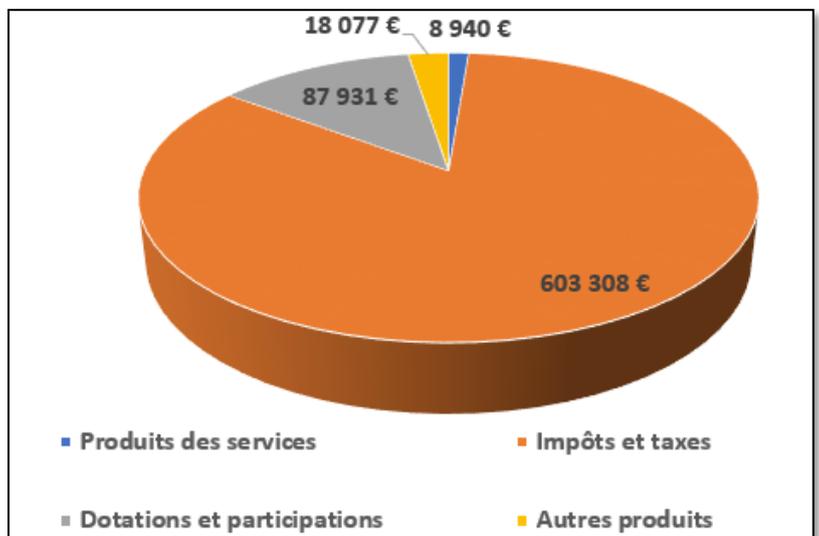
Ce montant est inférieur aux dépenses de 2022 grâce au contrôle de la gestion et malgré l'inflation.

Elles restent légèrement supérieures (970 €) à la moyenne départementale par habitant (812 €).

Les recettes de fonctionnement

Elles ont été significativement supérieures au budget primitif (724 263 € par rapport à 656 434 €).

La mise à jour des bases du foncier bâti a amené une petite augmentation des impôts et taxes sans augmentation du taux communal de taxation de celui-ci.

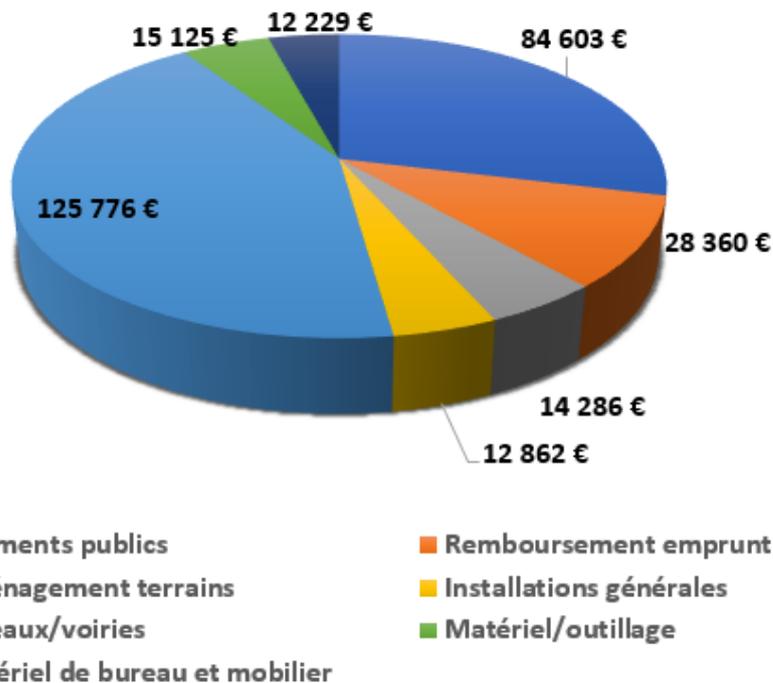




Les recettes d'investissement

Elles se sont élevées à 402 305 € grâce en particulier aux excédents antérieurs capitalisés.

Les dépenses d'investissement

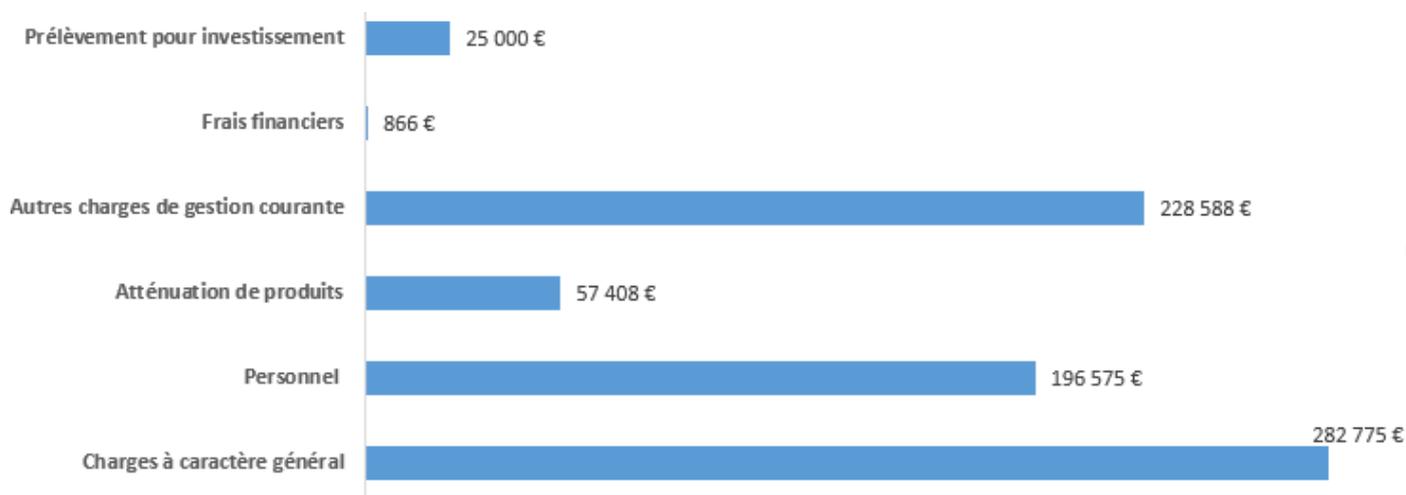


BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2024 VOTÉ LE 5 AVRIL PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes de fonctionnement équilibrent les dépenses à hauteur de 797 928 €.

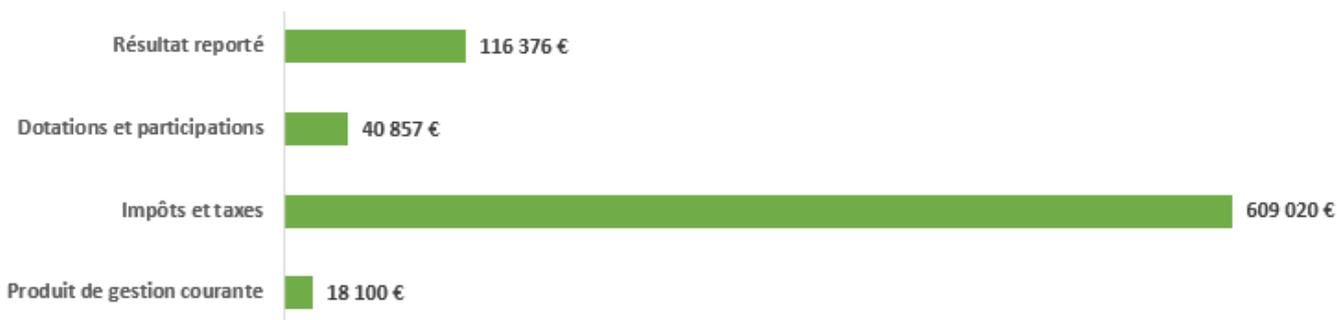
Compte tenu de la révision des bases de foncier bâti (+ 3,9 %) et de l'inflation, le conseil municipal ne prévoit pas d'augmentation du taux de cet impôt.

Les dépenses de fonctionnement prévues





Les recettes de fonctionnement prévues



Investissements

Le montant total des dépenses d'équipement et travaux prévus se monte à 407 744 € principalement pour lancer les études relatives au 5^{ème} contrat rural, rénover le bâtiment technique communal et divers bâtiments, réaliser la réfection de parcelles de voirie, enrichir l'aménagement des aires de jeux.

***** **LE SIVOM DU BRASSON ET LES ECOLES**

Le Sivom du Brasson

Depuis le 11 mars, Madame Christelle LARBAUDIERE assure la secrétariat du Sivom durant le congé de maternité de Madame Sandrine DUCHÊNE.

Madame Christelle LARBAUDIERE est joignable :

- par téléphone **les lundis, mardis, jeudis et vendredis au 09 60 40 73 28,**
- par mail (**sivom.dubrasson@laposte.net**).

Rendez-vous sur demande.



L'extension de l'école des Quatre Chemins

Après le retard de démarrage de début janvier dû aux basses températures, les travaux ont débuté et un rendez-vous de chantier se tient tous les jeudis après midi.

Le Sivom a bien précisé aux intervenants que la priorité revenait au restaurant scolaire.

L'état d'avancement à mi-avril ne permet cependant pas de s'engager sur un délai ferme de fin de travaux.





Un peu d'histoire...

L'existence de Limoges est attestée dès le X^e siècle. Le roi Louis VII donne la seigneurie de Fourches aux moines de Saint-Martin-des-Champs de Paris, en 1187. L'église de Fourches n'existe plus, celle de Limoges tient lieu d'église paroissiale pour les deux fiefs.

Dans ce village à vocation agricole, de très grandes fermes briardes se spécialisent dans la production céréalière.

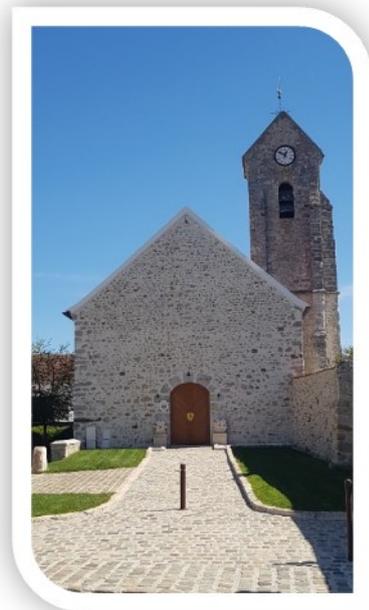
Des betteraves à sucre sont également cultivées. Utilisées jusqu'au début du XX^e siècle pour la fabrication d'alcool à brûler, elles sont transformées dans des distilleries comme celle de Lissy. Durant les périodes d'occupation, notamment lors de la campagne de France, en 1814, la commune est soumise à contribution et doit fournir du ravitaillement pour les hommes et les animaux de l'armée d'invasion.

À la limite du village, sur la commune voisine, sont installées les usines aéronautiques de Melun-Villaroche, qui ont appartenu à Marcel Dassault.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD

Époque romane. Grès et meulière.

Dès le X^e siècle, une église existe, donnée, avec le reste de la terre, par un chevalier Ausold et son épouse Reitrude, aux chanoines de Saint-Denis de la Châtre, à Paris. En 1133, elle est acquise par les religieux de Saint-Martin-des-Champs. Le bâtiment actuel est d'époque romane, coiffé d'un clocher en bâtière.



FERME BRIARDE

Vers le XIX^e siècle. Grès et meulière.

Côté rue, la façade de la ferme est austère. On accède à la cour par un grand porche en plein cintre, qui protège l'exploitation et l'isole du reste du village. L'orientation des bâtiments joue également un rôle important : ceux qui abritent les hommes et les bêtes sont placés au sud, tandis que les remises et autres lieux de stockage sont de préférence orientés vers le nord.





Les élections européennes

Dimanche 9 juin 2024

Les élections européennes se tiendront le **9 juin 2024** (1 tour).

A l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

Au total, les quelque **450 millions de citoyens européens** des **27 Etats membres** de l'Union européenne (UE) éliront 720 représentants, communément appelés « eurodéputés ».

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin et être inscrit sur les listes électorales, disposer de ses droits civiques, être français ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne résidant en France.

Pourquoi les élections européennes sont-elles importantes ?

Votre vote détermine les décisions du Parlement sur les enjeux importants :

l'économie, l'énergie et le climat, et la place de l'Europe sur la scène internationale.

Qu'est-ce que le Parlement européen ?

Il s'agit de la seule institution européenne directement élue par le peuple !

Tous les 5 ans, les électeurs choisissent plus de 700 membres (ou Députés au Parlement européen) pour représenter près de 450 millions d'Européens.

Les Députés au Parlement européen travaillent en votre nom, débattent, conçoivent et adoptent des lois sur des questions essentielles pour notre vie quotidienne.

Le Parlement défend la liberté, l'égalité et la primauté du droit dans toute l'UE, et il promeut la démocratie et les droits humains dans le monde entier.

Il élit le ou la président(e) de la Commission européenne et s'assure que les institutions de l'UE font correctement leur travail.

Les Députés au Parlement européen décident comment l'argent de l'UE est dépensé et approuvent le budget de l'UE. Le Parlement européen est votre lien vers les décisions importantes !

Quels sont les pouvoirs du Parlement européen ?

En collaboration avec les représentant.e.s des gouvernements des pays de l'UE, les député.e.s européen.ne.s formulent des textes de législation et prennent des décisions qui influencent tous les aspects de la vie dans l'ensemble de l'Union européenne, du soutien à l'économie et la lutte contre la pauvreté au changement climatique et à la sécurité.

Les député.e.s européen.ne.s mettent en lumière des sujets politiques, économiques et sociaux importants et défendent les valeurs de l'Union européenne : le respect des droits de l'homme, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit.





ÉcoGESTES et économies d'énergie



Eau chaude sanitaire :

- ⇒ Installer des mousseurs à économie d'eau sur tous les mitigeurs.
- ⇒ Couper l'eau lors du savonnage, lavage de dents et dès que vous n'en avez pas besoin.
- ⇒ Placer une éco-chasse ou une bouteille d'eau remplie dans la cuvette des WC.
- ⇒ Installer une double chasse (petit et gros débit) si possible.
- ⇒ Régler la température maximum du ballon d'eau chaude à 60° avec un minimum à 55° (Légionnelle).
- ⇒ Remplir le lave-linge à chaque lavage et **prioriser les basses températures.**
- ⇒ Détartre le ballon d'eau chaude tous les 3 ans.
- ⇒ Acheter un lave-linge en fonction du besoin et du nombre de personnes (pas trop gros).

Électricité :

- ⇒ Installer des luminaires LED avec intensité adaptée (lumen et kelvin), à variateur si possible.
- ⇒ Installer des multiprises ON/OFF et/ou programmées pour éviter les consommations inutiles des veilles.
- ⇒ Éteindre/débrancher les appareils dès qu'ils sont non utilisés.
- ⇒ Nettoyer régulièrement la grille arrière du frigo, l'éloigner des sources de chaleur (chauffage, cuisson).
- ⇒ **Dégivrer le frigo tous les 3 mois.**
- ⇒ **Éteindre systématiquement les lumières en sortant d'une pièce** et lorsqu'elles ne sont pas nécessaires (lumière du soleil).
- ⇒ Préférer à l'achat, de l'électroménager en catégorie énergétique A et plus.

D'autres écoGESTES dans notre prochain journal.



**MA VILLE, JE L'AIME
JE LA RESPECTE.
Mon maître ramasse
mes déjections !**



Des distributeurs de sacs sont à votre disposition rue des Thuyas, place de l'église, à l'entrée du stade, et place Louis Bullo à Fourches.



Les principaux investissements pour 2024

- ⇒ Réfection de la chaussée et du trottoir 2ème tranche rue de Mauny
- ⇒ Création d'une bâche incendie de 120 m³ pour la Z.A du Bois de l'Erable
- ⇒ Installation d'un jeu supplémentaire sur le stade Jacques Deloison
- ⇒ Etudes pour le prochain contrat rural
- ⇒ Eclairage du passage piéton au rond point de la RD619
- ⇒ Plantations d'arbres route de Soignolles
- ⇒ Travaux dans les deux logements communaux
- ⇒ Changement du bardage du local technique communal
- ⇒ Trottoir rue de la Seigneurie

CAMVS



La Communauté de communes de Melun Val de Seine, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et Act'art s'associent pour mettre en œuvre, à partir de mars 2024, une résidence d'action culturelle fédérant les communes autour d'un projet artistique itinérant et déployé dans la durée.

La compagnie In fine, créée en 2014, est une compagnie pluridisciplinaire. Véritable passeur d'émotions, elle réunit un territoire et un public autour de la danse verticale, la musique live ou encore le dessin et le théâtre.



Limoges-Fourches a eu la chance d'être choisie pour vivre cette belle aventure avec la participation active des enseignants et des élèves de maternelle et primaire mais également l'implication de l'Association des parents d'élèves et du Foyer Rural.

La réussite de cet évènement repose principalement sur l'organisation des nombreux ateliers.

D'ores et déjà, merci à tous pour l'accueil que vous réserverez aux artistes de la troupe et nous espérons vous retrouver nombreux pour vivre ensemble cette belle expérience de spectacles de rues.

Voici le calendrier des différentes étapes jusqu'aux représentations en juillet :

21 au 23/05	1 journée ½ au Château d'eau
22/05	Fin de journée avec les jeunes du village
23/05	Travail avec les deux écoles primaire/maternelle
11/06	Ecole
28/06	Ecole
29/06 après-midi	Installation de la troupe (en même temps que la fête du village)
04/07	Journée d'intervention (finition peintures et danses)
09 au 11/07	SPECTACLES



La soirée loto

Samedi 16 mars 2024



La chasse aux œufs

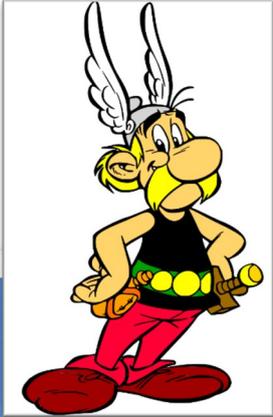
Lundi 1^{er} avril 2024 au stade





La sortie Astérix

Lundi 8 avril 2024





Mai à juillet 2024

31 mai 2024

1^{er} juin 2024

2 juin 2024

15 juin 2024

13 juillet 2024

14 et 15 septembre 2024

28 septembre 2024

Résidence artistique avec la compagnie In Fine

Remise des médailles des deux précédents mandats du Conseil Municipal des Jeunes

Fête du vélo

Vide-greniers et marché artisanal

Concert jazz à l'église précédé d'un repas communal

Pétanque, dîner partagé, retraite aux flambeaux, feu d'artifice

Air Legend 2024

Concert Gospel à l'église



Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne sur le site du :

[Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Cette démarche est accessible aux citoyens français et européens âgés d'au moins 18 ans. L'inscription sur les listes électorales est **gratuite**.

Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune et votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Rédaction : Philippe CHARPENTIER, Aline COUDERC, Bernard HOMBOURGER, Valérie LECONTE, Céline LEVALLOIS, Fabienne VANDEWINCKELE,

Réalisation : Sandrine MORVAN

Tirage : 300 exemplaires

Directeur de publication : Philippe CHARPENTIER

IMPRIME PAR GEN CONTACT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MAIRIE